

COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO (Haute Corse)

SELURL Marie Anne PIERI

Notaire de la république – Officier Public

Résidence TADDEI Bastien BP 37

20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : marie-anne.pieri@notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 21 avril 2022

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription :

Mr Joseph Antoine VITTORI, dt à ISOLACCIO-DI-FIUMORBO (20243) et y est né le 20 mai 1950, célibataire.

Désignation des biens :

COMMUNE DE PRUNELLI-DI-FIUMORBO (HAUTE-CORSE)

Deux parcelles de terre cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
AC	40	MACCHIUNCELLO	00 ha 16 a 80 ca	Parcelle entière
B	586	CUGNOLO	00 ha 03 a 57 ca	Bien non délimité lot 3 à prendre dans une superficie totale de 7a 13 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

**POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI**